

REPUBLIQUE DE GUINEE

DECRET

TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE

N°D/97/103/PRG/SGG

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PORTANT NOMINATION DE HAUTS
CADRES A LA GRANDE CHANCEL-
LERIE DE L'ORDRE NATIONAL DU
MERITE.

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Loi Fondamentale;
- Vu l'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée;
- Vu la Loi N°L/94/002/CTRN, modifiant et complétant l'Ordonnance N°116/PRG/SGG du 22 Septembre 1986, portant création de l'Ordre National du Mérite;
- Vu le Décret D/94/002 du 26 Janvier 1994, nommant un Grand Officier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée;
- Vu le Décret D/94/003 du 26 Janvier 1994, nommant le Grand Chancelier de l'Ordre National du Mérite de la République de Guinée;

D E C R E T E

ARTICLE 1er/ Les Cadres de la Grande Chancellerie de l'Ordre National du Mérite dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

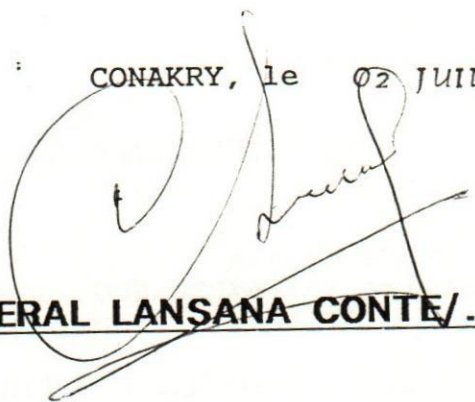
- 1- CHARGE DE MISSION : Monsieur Kerfala SOUMAH, Inspecteur des Services Financiers et Comptables
- 2- DIRECTEUR DES DECORATIONS : Monsieur Franhira CONDE,
Lieutenant de l'Armée de Mer
- 3- DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION : Monsieur Younoussah BAH,
Lieutenant de l'Armée de Mer

.../...

2.

ARTICLE 2/ Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, le 02 JUIN 1997


GENERAL LANSANA CONTE/.